

ARRETE 17/2026

Portant Délégation de Fonctions et de Signature

Le Maire de la Commune de MONDORFF,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant création des postes d'Adjoints,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation du Maire au bénéfice du 1^{er} Adjoint,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation à Monsieur GAUTTIER Christophe, Premier Adjoint, pour assurer et exercer les fonctions relatives aux domaines suivants :

- Finances : engagement de dépenses dans la limite de 1 000 €.
- Suivi des travaux, de l'entretien général, de la propreté et de la maintenance de l'ensemble des bâtiment communaux et de la voirie communale.
- Urbanisme : instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des certificats d'urbanisme en cas d'empêchement du Maire.
- Cimetière : Suivi des travaux, de la gestion et de l'entretien.
- Forêt : Interlocuteur ONF, suivi des travaux et de la gestion de la forêt communale.
- Affaires contentieuses : Dépôt de plaintes au nom de la commune
- Tout actes relatifs à la gestion de la collectivité en l'absence de Madame le Maire.

Article 2 : Cette délégation est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut, autant que besoin évoquer toute question relevant du domaine délégué et ce pendant toute la durée du mandat.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 06/2026.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thionville
- Monsieur le Trésorier Payeur de Thionville et 3 Frontières
- L'Intéressé

Mondorff, le 07 mai 2026

Le Maire,
Rachel ZIROVNIK.

Notifié à l'intéressé le
Christophe GAUTTIER

